Image not found or type unknown

Delai minimal pour reprendre un emploi avec le CSP

Par **Frederic GREUS**, le **25/04/2017** à **15:22**

Bonjour,

Je suis actuellement dans la periode de reflexion pour un CSP due à une procédure de licenciement économique.
Etant prévoyant et voyant la chose venir, j'ai déjà un nouvel emploi qui m'attends.

Mon nouvel employeur m'attends impatiemmment et il voudrait que je commence le 22 mai sachant que la fin de ma période de reflexion de 21 jours pour le CSP est le 5 mai. La date du 22 mai est assez ferme car elle correspond au début d'une formation interne à la société pour les nouveaux embauchés sur leurs produits. La prochaine session de formation aurait lieu 6 mois plus tard.

Il y a donc 2 semaines entre les 2 qui seront indemnisée par Pole Emploi si j'accepte le CSP.

Ce qui me dérange, c'est que je voudrais aussi pouvoir profiter de la prime de reclassement vu que je reprendrai un emploi en CDI avant la fin du 10eme mois du CSP mais il y a une histoire de validation du CSP par Pole Emploi pour pouvoir en profiter.

Ma question est donc simple : combien de temps faut-il à Pole Emploi pour valider un CSP ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **25/04/2017** à **15:42**

Bonjour,
A mon avis, sous réserve de confirmation par Pôle Emploi, l'embauche ayant lieu pendant le CSP, après le terme de la période de réflexion, vous devriez avoir droit à la prime car la validation serait rétroactive...

Par **Frederic GREUS**, le **26/04/2017** à **08:50**

Merci pour cette réponse mais si quelqu'un a déjà été confronté à celà, merci de me dire

comment cela s'est passé pour lui.

Bonne journée

Par **P.M.**, le **26/04/2017** à **10:19**

Bonjour,
Le mieux c'est de demander à Pôle Emploi comme ça vous aurez l'information à la source éventuellement par un message sur leur site internet en n'indiquant pas que vous avez trouvé un emploi mais en émettant une hypothèse...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés